



6 avril 2018

(18-2106)

Page: 1/1

Original: anglais

**CHINE – MESURES CONCERNANT LA PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

*Communication présentée par le Territoire douanier distinct
de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu*

La communication ci-après, datée du 5 avril 2018 et adressée par la délégation du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu à la délégation de la Chine, à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Je souhaite me référer aux consultations demandées par les États-Unis dans la communication distribuée aux Membres de l'OMC le 26 mars 2018 (WT/DS542/1, IP/D/38) et intitulée *Chine – Mesures concernant la protection des droits de propriété intellectuelle*.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a l'honneur d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends de son désir d'être admis à participer à ces consultations.

Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations et un intérêt systémique dans l'interprétation des dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu souhaiterait avoir confirmation de l'acceptation de la présente demande, ainsi que des informations sur la date et le lieu des consultations.
